RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées

DIR-2026-26

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes,

Vu l'arrêté du 14 mars 2024 portant sur les statuts de l'Université de technologie Tarbes,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en date du 17 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Jean-Yves FOURQUET, Professeur des Universités, en qualité de Directeur de l'Université de technologie de Tarbes à compter du 1er septembre 2025,

Vu l'article 58 du règlement intérieur de l'Université de technologie de Tarbes du 22 mai 2025,

Vu la nomination de Madame Fabienne TUJAGUE en qualité de Cheffe du département GEA de l'IUT à compter du 17 septembre 2026.

Le Directeur de l'Université de technologie de Tarbes (UTTOP) décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne TUJAGUE, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'Université de Technologie de Tarbes, dans le cadre de ses attributions et compétences les actes suivants :

- les conventions de stage des étudiants du département GEA de l'IUT de Tarbes dans le cadre de leur cursus.
- la certification des charges d'enseignement réalisées pour les enseignements du département.

Article 2

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision. Elle fera l'objet d'une publicité sur le site internet de l'UTTOP.

Article 4

La présente délégation prend effet à compter de sa date de signature par l'autorité délégante et le délégataire. Elle peut être retirée à tout moment et prendra fin, au plus tard, en cas de changement de l'un d'entre eux.

Fait à Tarbes, le 28 septembre 2026

Signature calligraphique

Le délégant



Jean-Yves FOURQUET
Directeur

Le délégataire

Fabienne Tujague

Fabienne TUJAGUE
Cheffe du département GEA